

public est gratuit, c'est-à-dire qu'il est financé au moyen des taxes générales. L'enseignement général se poursuit au-delà du secondaire jusqu'au niveau universitaire et prend alors le nom d'enseignement supérieur; l'étudiant a le choix d'une foule de cours dans le domaine des arts, des sciences, des humanités et des professions libérales. L'organisation et le financement de l'enseignement supérieur diffèrent notablement de ceux de l'enseignement élémentaire et secondaire.

Les universités canadiennes sont de langue anglaise, de langue française ou bilingues. Les institutions de langue française sont généralement à caractère religieux et se modèlent sur celles de certains pays européens. Hier encore, elles prênaient les classiques comme préparation aux professions libérales, mais elles évoluent maintenant et accordent de plus en plus droit de cité aux sciences pures et appliquées. Les vieilles universités de langue anglaise sont venues répondre aux besoins et aux aspirations des gouvernements provinciaux, des églises, des colons anglais, écossais et autres qui voulaient, eux aussi, des institutions semblables à celles qui leur étaient connues.

Dans l'Est du Canada, les institutions d'enseignement supérieur ont surgi à différentes périodes suivant les besoins, si bien qu'il existe aujourd'hui nombre de petites et moyennes institutions conférant des grades, en particulier dans les provinces Maritimes. Dans l'Ouest, par contre, la règle a été d'établir une grande université provinciale seule autorisée à conférer des grades dans la province; il y a lieu de se demander si la règle suffira aux besoins croissants. On fait déjà pression en Colombie-Britannique pour créer une seconde université autonome. En Alberta et en Saskatchewan, les universités provinciales ont établi des succursales; enfin, la Colombie-Britannique et l'Alberta ont adopté une loi prévoyant la fondation de collèges juniors.

L'augmentation des inscriptions, du fait de l'accroissement de la population d'âge universitaire et de la plus forte proportion de jeunes gens qui aspirent à une formation universitaire, a donné lieu à une expansion sans précédent des locaux, de même qu'à la transformation des collèges en universités et à la fondation de nouvelles institutions. La plupart des universités ont lancé au cours des dix dernières années des campagnes financières destinées à assurer leur expansion et tout indique qu'elles devront en lancer beaucoup d'autres dans le proche avenir. Malgré cette œuvre d'expansion et de modernisation, il existe encore certains immeubles vieux et encombrés qui font contraste avec les locaux nouveaux, bien aménagés, spacieux et permanents que les universités ont érigés sur de vastes terrains. Toutes les universités canadiennes sont en développement, peu importe qu'elles soient situées au centre encombré des villes, qu'elles aient recommencé à neuf dans les banlieues ou qu'elles aient eu la bonne fortune de disposer de vastes terrains dès le début.

Le gouvernement fédéral dirige trois collèges militaires: le *Royal Military College of Canada*, fondé à Kingston (Ont.) en 1876 et autorisé en 1959 à décerner des grades; le *Royal Roads College*, près de Victoria (C.-B.); et le Collège militaire royal de Saint-Jean, à Saint-Jean (P.Q.). (Voir aussi le chapitre XXV—Défense nationale.)

**Enseignement professionnel.**—L'organisation de l'enseignement et de la formation professionnels varie d'une province à l'autre, voire au sein même de quelques provinces. Des cours portant les mêmes rubriques peuvent se donner à des niveaux différents et ne pas viser le même but; ils peuvent varier aussi d'une province à l'autre quant aux matières et à la durée.

Il existe trois grands genres d'institutions de formation professionnelle: les écoles de métiers, les écoles secondaires et les instituts techniques. Les cours de métiers n'exigent pas ordinairement le diplôme d'études secondaires; le degré d'instruction requis varie, suivant la province ou le métier, de la 8<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> ou même la 12<sup>e</sup> année. D'autre part, les instituts techniques exigent le diplôme d'études secondaires ou, tout au moins, les mathématiques et les sciences du secondaire.